

Monsieur DAVIGNON Patrick
12, rue du grand chêne
38550 Clonas Sur Varèze

Le 02.03.2020

A l'attention de Mr. VIALLATTE
Maire de Clonas Sur Varèze

Monsieur,

Je me présente, je me nomme Patrick DAVIGNON, je réside 12 rue du grand chêne à CLONAS SUR VAREZE depuis maintenant bientôt 30 ans.

Je n'ai jamais fait parler de moi, mais aujourd'hui je vous adresse ce courrier pour vous faire part de mon incompréhension et de mon mécontentement.

Dans un premier temps je vous demanderai d'avoir l'amabilité de prendre connaissance des photos jointes à ce courrier. Je pense qu'elles vous aideront à bien comprendre la situation. Il s'agit d'une nouvelle construction de mon voisin, Je dis nouvelle car ce terrain est déjà bâti.

Aux dires du propriétaire, qui pour des raisons familiales cherchait un nouveau terrain pour réaliser une maison plus petite c'est sur vos bons conseils qu'il a de nouveau construit à cet emplacement.

Je tenais donc à vous remercier pour cette proximité, pour ce vis-à-vis direct sur plus de 60% de ma propriété, pour la dévalorisation de mon bien.

Et enfin un grand merci pour ne pas avoir tenu compte du respect de ma vie privée.

Qu'elle n'a pas été ma surprise de me trouver devant le fait accompli lors du début des travaux. Pour cette raison j'ai donc pris rendez-vous à la mairie pour avoir plus d'informations. Dans un premier temps on me concède que cela est aberrant mais resterai légal à la vue de la dernière réglementation.

On n'oublie pas de me préciser que j'avais eu un temps légal pour contester le permis de construire. Je tiens à préciser que ce permis était sans doute bien affiché mais à plus de 200 mètres de mon adresse car nos entrées ne sont pas dans la même rue. Il m'était donc très difficile d'en avoir connaissance et de ce fait de pouvoir le contester.

On m'informe aussi que ce n'est pas la commune de Clonas qui délivre les permis de construire mais la communauté de communes.

Voilà une réponse qui avait certainement pour but de se dédouaner du problème, mais qui interroge le citoyen que je suis. Un maire n'aurait-il plus de droit de regard sur sa commune, un maire n'aurait-il plus la possibilité d'exprimer un avis favorable ou défavorable à un projet de construction ?
Surprenant.

Je vous fais part de quelques questions que j'ai posé lors de cette entrevue et que j'estimais importantes.

Est-il normal que l'on n'est pas tenu compte de la différence de hauteur des terrains ? (Je suis en contrebas de 2 mètres)

Est-il normal que cette construction se retrouve malgré sa hauteur à une distance de 3 mètres de la limite et à un maximum de 8 mètres de ma maison ?

Est-il normal que l'orientation des ouvertures qui culminent à plus de 5 mètres de hauteur de mon terrain puissent permettre un tel vis à vis sur ma propriété et de ce fait ne plus garantir mon intimité ni ma vie privée ? (Même dans un lotissement on fait attention à ces problèmes d'orientation afin de garantir un minimum d'intimité).

Et enfin comment se fait il que vu la proximité des maisons et surtout les différences de hauteur on n'ait pas tenu compte des risques sismiques ainsi que des risques de glissement de terrain évalués à modérés ? (Ces informations m'ont été donné lors de ma construction, je ne pense pas que cela a pu être modifié entre temps).

A ces questions et à bien d'autres il m'a été répondu je cite. « Vous savez si il y a eu un permis de construire délivré, je pense que ça doit être bon ».

Vous conviendrez que cette réponse ne m'a pas satisfait et n'a eu pour effet que de conforter mes doutes.

Aujourd'hui, j'estime subir un énorme préjudice, c'est pour cette raison que je m'octroie le droit de mener deux actions.

La première :

Sans réponse de votre part, je publierai cette lettre en tant que lettre ouverte accompagnée de ses photos et cela par des moyens médiatiques que je jugerai pertinents et efficaces. Cela aura pour but d'informer nos concitoyens de ce qui peut leur arriver du jour au lendemain. Qu'il sache quelle est votre politique d'urbanisation et surtout l'attention concernant le bien être que vous portez à vos administrés. (Le fameux « ensemble pour Clonas ». Je ne pensais pas que c'était à ce point).

Dans un deuxième temps, bien que cette action a dû être interrompue pour cause de crise sanitaire, je prendrai contact avec un avocat spécialiste de ce genre de dossier qui lui, j'en suis sûr, sera m'informer et me conseiller aussi bien d'un point de vue administratif que d'un point de vue concernant le droit civil.

Monsieur, vous ne trouverez pas de formule de politesse à la fin de ce courrier comme il en est usage. Ni voyez pas un manque d'éducation ou de politesse de ma part, mais je pense que cela serait très hypocrite que je le fasse, car sans prétention je suis quelqu'un qui croit à des valeurs et qui les défend et visiblement nous ne défendons pas les mêmes.

Par contre je tiens à vous faire part de mes sentiments les plus profonds d'incompréhension, de déception et surtout d'abandon de la part d'une équipe communale à qui j'avais donné ma confiance il y a de cela 5 ans.

P. DAVIGNON



Vue de notre chambre



vue de notre porte d'entrée et terrasse



Vue coté est



vue côté sud



Vue coté nord